



Sous pacs, achat d'un bien seul. Quelle intitulé pour l'adresse?

Par **Melimelo44830**, le **02/06/2024** à **10:02**

Bonjour,

Nous sommes pacsé sous l'indivision depuis 2013, mon conjoint achete suite a une donation et une succession, une maison en son nom propre, cela est validé par le notaire.

Ma question est :

Quelle sera l'intituler de mon adresse dans la nouvelle maison ? J'habite chez monsieur . . .
Ou je pourrais y mettre directement mon nom?

Faudra t il qu'il me fasse un justificatif de domicile écrit?

Par **Marck.ESP**, le **02/06/2024** à **10:26**

Bienvenue sur LegaVox

Il s'agit de votre résidence de couple.

Rien de particulier, que vous soyez propriétaire, locataire, usufruitier ou occupante à titre gracieux, c'est votre nom et votre adresse de résidence.

Et votre nom sur la boîte aux lettres bien entendu.